

Règlement de l'épreuve

Le règlement de l'épreuve est extrait du règlement général d'organisation des Rando Challenge®

Carte

Les cartes utilisées sont des extraits non modifiés du fond de carte de randonnée IGN au 1/25000. L'échelle et l'orientation sont respectées.

Il est remis 2 exemplaires en impression couleur, dont un indéchirable, résistant à l'eau à chaque équipe au moment du départ.

Chaque carte mentionne les numéros de téléphone permettant (en cas d'urgence) de joindre l'organisateur pendant l'épreuve et l'heure de fermeture du parcours.

La carte indéchirable sera remise à l'arrivée avec le positionnement des bornes.

Itinéraire

L'itinéraire est indiqué sur la carte mais pas spécifiquement matérialisé ou jalonné sur le terrain.

Les bornes sont positionnées sur le parcours, soit directement, soit à proximité d'un emplacement caractéristique du terrain identifiable sur la carte.

Bornes FFRandonnée

Chaque borne FFRandonnée est constituée :

d'un cylindre en plastique blanc, jaune et rouge;

d'une pince de contrôle (différente pour chaque borne du parcours) ;

d'une fiche une ACM (Affirmation à Choix Multiples).

Leur nombre est compris entre 8 et 15.

Elles sont visibles par les concurrents **évoluant normalement** sur l'itinéraire.

Fiche de contrôle

Chaque équipe se voit remettre au moment du départ une fiche de contrôle indéchirable et résistante à l'eau.

L'organisateur renseigne les champs « Heure de départ (HD) » et ensuite, le « Temps cible (TC) » calculé par l'équipe.

Elle doit être restituée à l'arrivée dans un état permettant son exploitation.

Temps de référence / Temps cible

Le temps de référence de l'organisateur et le temps cible de l'équipe sont calculés de la manière suivante :

Temps de référence ou temps cible (en minutes) = (Distance effort / Allure moyenne) x 60+ forfait

La Distance effort (en km) = Distance à parcourir (en km) + (Dénivelé positif (en m)/100)

La distance à parcourir ainsi que le dénivelé positif sont relevés manuellement sur la carte IGN au 1/25000 fournie.

Règlement de l'épreuve

Le forfait correspond au temps de préparation, aux réponses aux ACM ainsi qu'à un temps de restauration.

Le temps ainsi calculé est arrondi à la minute inférieure.

Pour information, **pour les épreuves du championnat de France :**

- **L'allure moyenne est de 4 km/h.**
- **Le forfait est de 45 minutes.**

Affirmations à Choix multiples

Les ACM peuvent porter sur le patrimoine, la faune, la flore, toutes particularités locales ainsi que, plus généralement, sur la Fédération, la technique, l'orientation, la sécurité, etc.

Les réponses, hormis celles faisant appel à l'expérience ou à la formation d'un randonneur, peuvent être apportées par une observation attentive lors du cheminement, ou à l'aide des documents fournis par l'organisateur au moment du départ.

Chaque ACM comporte trois propositions dont une ou plusieurs sont correctes.

Les réponses sont apportées en utilisant la pince de contrôle à l'exclusion de tout autre procédé, sur la fiche de contrôle. Toute case cochée, raturée ou barrée manuellement (sauf à la demande de l'organisateur) invalide l'ACM correspondante qui est considérée comme fausse.

Positionnement des bornes

Le pointage sur la carte de la position des bornes s'effectue en perçant l'exemplaire indéchirable à l'aide d'une épingle à nourrice remise par l'organisateur à chaque équipe au moment du départ.

Le pointage d'une borne doit être effectué à son emplacement exact.

Matériel obligatoire :

Chaque équipe doit obligatoirement disposer :

- d'une trousse de premiers secours ;
- d'un téléphone portable en état de fonctionnement (pour une utilisation réservée à la sécurité).

En outre, chaque participant doit disposer :

- de chaussures et de vêtements adaptés aux caractéristiques de la randonnée ;
- d'un sac à dos ;
- d'une réserve d'eau adaptée ;
- d'une réserve alimentaire ;
- d'une couverture de survie ;
- d'une veste coupe-vent et/ou de protection.

Des contrôles inopinés pourront être effectués tout au long du parcours.

Règlement de l'épreuve

Départ

Le départ des équipes se fait de manière échelonnée après le départ, les équipes disposent d'un espace pour préparer leur randonnée. **Elles indiquent avant de quitter le sas de départ le temps de parcours qu'elles ont calculé** (nommé « **temps cible** ») selon la formule citée précédemment.

L'organisateur l'inscrit sur la fiche de contrôle.

Pour information, sur les épreuves du Championnat de France, l'intervalle de départ entre 2 équipes est au minimum de 2 minutes. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se suivre, elles doivent être séparées par au moins deux équipes d'autres clubs. Elles ne peuvent préparer leur randonnée sur la même table, ni cheminer ensemble.

Arrivée

Le temps est pris sur le dernier membre de l'équipe. Il est arrondi à la minute supérieure. L'exemplaire indéchirable et résistant à l'eau de la carte ainsi que la fiche de contrôle sont immédiatement remis à l'organisateur qui renseigne le champ « Heure d'arrivée (HA) ». *Sur demande du capitaine d'équipe, une heure d'arrivée plus tardive peut être choisie.*

Tous les concurrents, y compris ceux ayant abandonné, doivent obligatoirement passer par l'arrivée.

Classement

L'équipe qui l'emporte est celle totalisant le moins de points.

Le nombre de points est calculé en tenant compte :

1. du positionnement des bornes : 10 points en cas de borne mal positionnée (tolérance fixée à 75 m de diamètre sur le terrain, soit 3 mm sur la carte) ou 15 points par borne manquante ou excédentaire;
2. du cumul des écarts entre le temps cible et le temps réalisé d'une part et le temps cible et le temps de référence d'autre part : 1 point par minute en plus ou en moins;
3. des réponses apportées aux ACM : 5 points en cas de réponse fausse (si plusieurs bonnes réponses sont possibles pour une ACM, une seule réponse cochée n'est pas considérée comme suffisante) et 20 points en cas d'absence de réponse ou de mauvais poinçon.

Le fait de ne pas positionner une borne n'interdit pas de répondre à l'ACM correspondant. De même, l'absence de réponse à une ACM n'invalide pas la borne correspondante.

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipe ayant obtenu le meilleur score au niveau du positionnement des bornes. Si les équipes n'ont pu être départagées de cette manière, le critère temps est pris en compte.

En cas d'égalité sur le critère temps, possibilité de poser une question subsidiaire ouverte. L'équipe s'approchant le plus près de la réponse est déclarée vainqueur.

Règlement de l'épreuve

Cas de disqualification

Une équipe peut être disqualifiée sur décision motivée du jury pour tout manquement grave au règlement, notamment en cas de :

- Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents (équipement, nourriture, etc.) par des personnes extérieures à l'organisation;
- Progression délibérée en dehors de l'itinéraire et notamment dans des zones interdites et indiquées comme telles sur la carte ou encore dans des champs cultivés, des prés de fauche, ou des propriétés privées, etc. ;
- Déplacements non groupés des membres de l'équipe ;
- Non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique;
- Non-respect de consignes données par un organisateur ;
- Utilisation d'un téléphone portable, d'un GPS, d'un lecteur de carte ou de tout appareil électronique d'orientation (sauf altimètre électronique et hors motif lié à la sécurité) ;
- Utilisation d'un moyen de transport ;
- Non-assistance à un concurrent en difficulté ;
- Abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou un membre de son entourage ;
- Insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole;
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

Toute équipe disqualifiée devra restituer sa fiche de contrôle à un membre du jury pour poursuivre son parcours en autonomie complète et sous sa propre responsabilité. Toute équipe disqualifiée ne sera pas classée.

Jury d'épreuve et réclamations

Un jury d'épreuve est constitué. Il est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur les réclamations, les litiges survenus et les disqualifications. Ses décisions sont sans appel. Il est composé :

- Du directeur de l'épreuve : Michel Vassioutka;
- Du représentant du CDRP09 : Claude Pauly;
- Du référent régional Rando Challenge® : André Masse;
- Du référent régional Rando Challenge® : Jean Pierre Castanier.

Les réclamations sont remises par le capitaine d'équipe du club au jury, sur le formulaire prévu à cet effet, dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de chaque équipe concurrente. Il a lieu avant la proclamation officielle des résultats.

La décision du Jury est remise par écrit au Responsable/Délégué compétition à l'origine de la réclamation.

Règlement de l'épreuve

Contrôle anti dopage

Un contrôle peut avoir lieu en tout lieu où se déroule une compétition officielle inscrite au calendrier fédéral (Art L232-13 §1 du Code du Sport).

Modification du parcours / annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de l'arrêter en cours.

Protection de la vie Privée

Fichiers informatiques et publication des résultats :

Il existe un fichier contenant des informations personnelles des participants (Nom, prénom, n° de licence, date de naissance, club, mail,)

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque participant a droit d'accès et de rectification (article 34).

Publication des résultats :

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFRandonnée.

Droit à l'image :

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit. Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires).

L'équipe

Une équipe est constituée de 3 ou 4 licenciés, membres d'un même club FFRandonnée. Elle peut être masculine, féminine ou mixte.

Attribution des points pour le Championnat de France des Clubs

Les points sont attribués selon le barème ci-dessous :

| Place | Épreuve de niveau régional |
|--------------|-----------------------------------|
| 1 | 40 |
| 2 | 35 |
| 3 | 30 |
| 4 | 27 |
| 5 | 26 |
| 6 | 25 |
| 7 | 24 |
| 8 | 23 |
| 9 | 22 |

| Place | Épreuve de niveau régional |
|--------------|-----------------------------------|
| 10 | 21 |
| 11 | 20 |
| 12 | 19 |
| 13 | 18 |
| 14 | 17 |
| 15 | 16 |
| 16 | 15 |
| 17 | 14 |
| 18 | 13 |

Règlement de l'épreuve

| Place | Épreuve de niveau régional |
|-------|----------------------------|
| 19 | 12 |
| 20 | 11 |
| 21 | 10 |
| 22 | 9 |
| 23 | 8 |
| 24 | 7 |

| Place | Épreuve de niveau régional |
|-------|----------------------------|
| 25 | 6 |
| 26 | 5 |
| 27 | 4 |
| 28 | 3 |
| 29 | 3 |
| 30 | 3 |

Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite sur l'épreuve ; cependant, seules les 3 mieux classées cumulent des points pour le championnat de France.

Ce cumul de points constitue le résultat du club sur cette épreuve.

Rando Challenges® Découverte

La composition des équipes : au minimum 2 personnes, licenciées ou non, au maximum 5.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en compétition n'est pas obligatoire.

Le parcours fait l'objet d'un balisage spécifique sur le terrain.

La vitesse de progression est fixée à 3 km/h

Le forfait est de 45 minutes.

Rando Challenges® Expert

La composition des équipes : 3 ou 4 personnes, licenciées ou non.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en compétition n'est pas obligatoire.

Le parcours n'est pas spécifiquement matérialisé sur le terrain.

La vitesse de progression est fixée à 4 km/h

Le forfait est de 45 minutes.